



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Evaluation des effets du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'achats de livres non-scolaires

Durée du questionnaire

Le questionnaire comporte 17 questions.

En fonction du profil de votre bibliothèque, vous n'aurez à répondre qu'à une partie de ces questions.

Le temps de réponse estimé est de 10 à 15 mn.

Ce temps de réponse suppose cependant la disponibilité immédiate de certaines données, qu'il conviendra par conséquent de **réunir avant de répondre au questionnaire**.

La version Pdf du questionnaire jointe au message de sollicitation vous permettra de vous repérer dans le questionnaire.

Données à rassembler avant de commencer à répondre au questionnaire

Pour chacun des marchés passés entre 2016 et 2020, il s'agit de réunir les données suivantes :

- Montant maximum HT total du marché sur l'ensemble de sa durée,
- Durée et éventuelle modification de celle-ci depuis 2016,
- Procédure utilisée,
- Critères de sélection du ou des fournisseur(s),
- Type de fournisseurs retenus et localisation,
- Nombre de lot(s),
- Montant et titulaire(s) de chaque lot,
- Type de prestations achetées hors fourniture de livres,
- Motif du non-recours à la procédure de dispense de procédure,
- Avis sur un éventuel relèvement du seuil de dispense de procédure.

Le service achats de votre collectivité pourra vous aider à retrouver ces données si vous ne les avez pas conservées.

Modalités de réponse

Il convient de répondre en utilisant le questionnaire en ligne (en cliquant sur le lien intégré au message de sollicitation). La version Pdf vise uniquement à présenter l'architecture de l'enquête.

Vous avez par ailleurs la possibilité de vous interrompre, de sauvegarder vos réponses et de reprendre la réponse au questionnaire plus tard.

Confidentialité

Le cabinet Roland Berger garantit la confidentialité et le caractère non nominatif du traitement des réponses que vous fournirez.

Diffusion et périmètre du questionnaire

Le ministère de la culture prend en charge la diffusion de l'enquête auprès des bibliothèques des collectivités territoriales **dont le budget d'acquisition annuel de livres imprimés est supérieur à 5000 € HT**. Par conséquent, vous n'avez pas à relayer le questionnaire auprès de votre réseau.

Adresse de contact en cas de difficultés : marchesdelivres.sll@culture.gouv.fr (indiquez le cas échéant un numéro de téléphone où vous pouvez être rappelé).

Le Service du livre et de la lecture vous remercie par avance pour votre participation.